

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2011

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjointes – Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Yves MERA, René BEHRA, Conseillers.

Excusés : Mmes M. Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Flaviana DE MURCIA, Madhi MAZAGRHRANE, Monique RAPIN, Rémy BANET

Procurations :

Mme Patricia TOURDOT à Mme Leila SCHOTT
Mme Sandrine PALEO à M. Gilles LAZAR
Mme Flaviana DE MURCIA à M. Philippe BELMONT
M. Mahdi MAZEGHRANE à Mme Dahlila MEDDOUR
Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY
M. Rémy BANET à M. Yves MERA



Le Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à faire part de ses éventuelles observations quant au compte-rendu de la dernière réunion : à défaut de remarques, ce dernier est réputé adopté à l'unanimité.

Le Député-Maire entame l'ordre du jour, le premier point ayant trait au débat d'orientation budgétaire. **Jean-Michel VILLAUME** expose que nous sommes dans un contexte national difficile et l'Etat a mis en œuvre un redressement des comptes publics jusqu'en 2014. Rappelant à titre d'exemple la réunion avec le Préfet sur les crédits de la politique de la ville, alors que l'enveloppe nationale était réduite de 12%, au final les deux collectivités probablement les plus dynamiques à savoir Lure et Héricourt, ont vu leur dotation baisser de 50%. Il s'en suit que des actions au niveau du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont dû être supprimées. Heureusement, le dynamisme de la Ville d'Héricourt qui voit encore sa population augmenter, se traduit par un ajustement de la Dotation de Fonctionnement de plus de 13 000€ alors que cette dernière avait subi une baisse de 15 000€ l'an passé. Le seul levier dont nous disposons consiste en la maîtrise des frais de structures et des frais de personnel, ces derniers ayant été réduits de 200 000€ par rapport aux prévisions, montant qui aura concouru à dégager un résultat net de 382 000€.

Le Député-Maire déclare qu'il n'y a pas lieu de tomber dans les lamentations mais au contraire qui y a lieu d'agir et de faire preuve de dynamisme. Il s'agit pour la majorité municipale de ne pas avoir une tonalité pessimiste et de présenter le 28 mars prochain un budget offensif, même si certains postes comme les combustibles et les carburants seront difficiles à appréhender, l'Etat ne régulant plus les coûts.

Jean-Michel VILLAUME poursuit par la déclaration suivante :

« L'élaboration du budget 2011 doit nécessairement s'organiser à travers les grandes **orientations** contenues dans la **Loi de Programmation des Finances Publiques 2011 - 2014** veillant au retour à l'équilibre du budget de l'Etat.

Cet effort de **redressement des comptes de l'Etat engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique** puisque les transferts de l'Etat au profit des collectivités territoriales seront stabilisés en valeur. Il n'y a donc **plus à espérer d'ajustement à la hausse** des dotations de l'Etat même si cette année notre Dotation Globale de Fonctionnement est quelque peu augmentée (+1.26 %), grâce à notre dynamique de population.

Pour le reste, nous ne pouvons que nous attendre à des **diminutions de participations**. La baisse des crédits affectés à la **politique de la ville** illustre bien le désengagement de l'Etat et par effet de cascade des autres partenaires institutionnels.

C'est dans ce contexte que nous devons élaborer le budget 2011 et les suivants, en agissant sur le seul levier dont nous disposons à savoir la **maîtrise des frais de structure** et des **dépenses de personnel, si nous voulons ménager la pression fiscale**.

Nous avons voulu anticiper ce climat de morosité en sollicitant et même en imposant des efforts en vue de **contenir voire réduire nos dépenses de fonctionnement**. Même si la marge de manœuvre est relativement faible, les résultats enregistrés au compte administratif 2010 montrent combien **nos investigations ont porté leurs fruits**.

La **baisse des frais de personnel** d'environ 200 000 € en valeur, nous a permis de clôturer l'exercice avec un **résultat net de 382 000 €**.

Les **charges à caractère général ont été particulièrement contenues** malgré la hausse du coût des énergies que nous avons su compenser par un suivi efficient des consommations. Il faut à cet instant remercier toutes celles et ceux qui ont, au niveau du personnel, contribué aux objectifs assignés par la municipalité.

Nous poursuivrons en 2011 cette **recherche d'économies au quotidien**, sachant que l'ensemble de nos services publics devra y contribuer car il ne s'agirait pas que les efforts produits par certains viennent à compenser les dérives que d'autres s'autoriseraient. Nos collaborateurs responsables en ressentiraient vite une démotivation.

Le service financier n'est pas en reste puisque notre **encours de la dette** s'avère relativement stable et se trouve être en diminution constante si l'on ne tient pas compte bien entendu du budget annexe de l'assainissement qui répond toutefois à ses propres critères d'équilibre.

Le **taux moyen d'intérêt de nos emprunts** est particulièrement bas (environ 2%) et nous a permis en 2010, grâce à des taux variables indexés sur l'Euribor, de réduire notre charge financière de près de 50 % par rapport à la prévision budgétaire.

La structuration de notre budget de fonctionnement permet de conserver une note d'optimisme afin de **mener à leur terme les opérations structurantes** sur lesquelles la majorité municipale s'est engagée. Le rythme de ces investissements devra néanmoins être bien **planifié dans le temps** et la **recherche de cofinancements** destinés à réduire la charge municipale sera essentielle.

La **dynamique engagée depuis plusieurs années entend donc être poursuivie**, Héricourt devant affirmer toujours plus fort sa **place au sein de l'aire urbaine** ou encore du **Département de Haute-Saône** en tant que 2^{ème} ville.

Le **développement de l'habitat** reste notre préoccupation première, même si le budget ne laissera pas apparaître d'enveloppe à proprement parler puisque cette opération sera portée par la SOCAD. Elle doit satisfaire à notre volonté affichée dans le Plan Local d'Urbanisme d'augmenter le parc de logements de 75 unités par an.

La **voirie** occupera comme toujours une large place dans notre budget investissement, d'autant que la rigueur de l'hiver a laissé des traces qui, comme l'an passé, nécessiteront d'importantes campagnes de réparations. Nous poursuivrons la **requalification de la Grande Rue à Bussurel** par une 3^{ème} tranche, à l'automne prochain.

L'année 2011 sera marquée par les **travaux d'aménagement de la Maison des associations et des locaux de l'Ecole de musique** au Quartier Maunoury pour une mise en service à la rentrée 2012, et ceci en toute conformité avec le plan de financement que nous nous étions fixé.

Nous poursuivrons notre politique de **création d'espaces publics de type « City stade »** dans les quartiers, par la mise en œuvre opérationnelle d'un tel équipement à Saint Valbert, et nous étudierons pour l'an prochain une faisabilité sur la commune associée de Bussurel.

En 2011, nous terminerons l'aménagement du programme de **renouvellement urbain aux Chenevières** par la création d'un espace jeunes enfants et l'achèvement des liaisons piétonnes ou autres parkings à proximité des groupes scolaires.

La **mise en valeur de la Fontaine du Savourot**, qui dans un premier temps consistera à la déconstruction des deux maisons masquant actuellement la vision de ce patrimoine historique, embellira le paysage urbain à la sortie de la rue du Général de Gaulle, tout en favorisant la sécurité routière à son intersection avec la rue du Docteur Pavillard.

Nous poursuivrons les travaux de **mise en accessibilité des bâtiments publics** par l'aménagement d'une rampe donnant accès au Musée Minal.

Le **quartier de Byans** fera l'objet d'une étude relativement lourde afin de requalifier le centre de cet ancien village après que nous ayons pu mettre à niveau les réseaux d'eau et d'assainissement avec, nous le souhaitons, l'engagement du Syndicat des Eaux du Vernois à nos côtés.

Le **projet de dojo** reste d'actualité, même si sa mise en œuvre opérationnelle n'interviendra pas forcément en 2011 puisque nous n'avons à ce jour pas réuni toutes les **aides nécessaires au portage** de cet investissement. Au delà des salles dédiées aux arts martiaux, la place du dojo accolé à la Halle des sports nous offre la possibilité, au travers d'opportunités, de **bénéficier d'aides** devant permettre la **rénovation de la Halle M.Cerdan** pour laquelle nous ambitionnons un **label de bâtiment à basse consommation**.

Les travaux d'isolation thermique, associés au remplacement de notre système de chauffage, auront un double effet puisqu'ils permettront d'atteindre en outre une **labellisation BBC +** pour le dojo qui sera considéré comme l'un des **premiers équipements publics franc-comtois** affichant cette **norme environnementale**.

La **section de fonctionnement** pour sa part s'inscrira au niveau des dépenses avec un **taux de croissance proche de zéro**. La hausse des coûts que nous ne maîtrisons pas, telle l'énergie, devra impérativement être compensée par des suggestions d'économies.

Nous veillerons encore à maintenir un niveau de crédits de **subventions en direction des associations** identique à celui de 2010, tout en nous recentrant sur les structures entrant dans le champ de nos strictes compétences.

La charge liée aux **frais de personnel** sera contenue autant que faire se peut, dans un objectif de stabilisation des effectifs.

Il est difficile à ce jour d'exposer ce que sera la **fiscalité locale** puisque les bases d'imposition ne nous seront notifiées par les Services fiscaux qu'au cours de la deuxième quinzaine de mars. Nous veillerons en tout état de cause à limiter au mieux l'effort demandé aux contribuables.

2011 devra être aussi l'occasion d'organiser les **relations d'avenir avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt** d'autant que la réforme de la fiscalité locale par la suppression de la taxe professionnelle a fortement modifié la donne fiscale. Parallèlement aux **transferts effectifs de la Médiathèque et la Maison de l'enfance**, nous devons convenir avec la CCPH de la signature d'un pacte financier et fiscal tout en ayant une vision claire de la stratégie territoriale conforme aux attentes des administrés.

Telles sont les grandes orientations qui guideront l'élaboration du budget 2011. »

La parole est donnée à **M. MERA – Conseiller Municipal d'Opposition**, qui fait la déclaration suivante :

« Trop de priorités tuent les priorités. Vous ne pouvez pas proposer une motion contre les suppressions de postes dans l'Education Nationale et vous étonner de la stagnation de la dotation d'Etat. Il faut bien que l'Etat trouve quelque part les sommes que vous lui réclamez pour l'Education ! Voulez-vous accélérer encore les délocalisations, à force d'augmenter les prélèvements obligatoires ?

Je vous rappelle en passant que l'Etat consacre 30% de son budget aux aides sociales, et la Ville d'Héricourt seulement 2% en aides d'urgence. Faut-il priver les bénéficiaires de minima sociaux de leurs allocations pour financer des postes supplémentaires dans l'enseignement ?

Votre politique est incohérente : vous ne cessez jamais de reprocher au gouvernement de ne pas faire ce que la Ville peut et devrait assumer elle-même, comme la sécurité de proximité. Vous pleurez sur le manque de subventions, alors qu'elles représentent près de la moitié de vos recettes. La solidarité nationale est là. Mais qu'en faites-vous ?

Vous faites d'Héricourt une ville-dortoir, où ne poussent que des HLM qui ne rapportent rien au budget de la Ville. Vous engagez la Ville dans les dettes difficilement maîtrisées pour l'instant, pour effectuer les travaux que vos prédécesseurs depuis 85 ans, socialistes comme vous, ont omis de faire. Où est allé l'argent ? Mystère. Vous avez attendu la crise pour rattraper le retard accumulé depuis des décennies par la gauche en matière de travaux publics. Trop tard.

Et le comble est atteint lorsque vous accusez le gouvernement UMP+PS d'expulser les Roms des campements illégaux, alors que vous les y contraignez, faute d'avoir mis en place les aires d'accueil obligatoire, en temps voulu. L'hospitalité sociale n'est pas votre point fort, sauf en paroles.

Certes, vous avez maîtrisé les dépenses de fonctionnement, mais c'est au mépris du personnel municipal qui fait les frais de votre politique de rigueur, alors qu'il n'est responsable, ni de votre politique, ni de la crise. Pourquoi la lui faites-vous payer ?

Mais surtout, je n'ai entendu aucun d'entre vous protester contre la retraite à 67 ans que l'Europe de Maastricht et l'Allemagne veulent nous imposer. Manifester contre la retraite à 62 ans vous est tout à fait naturel, mais contre la retraite à 67 ans, vous n'y pensez même pas ! J'attends de ce débat une inflexion résolument sociale de votre prochain budget. Voilà qui serait un véritable changement !

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable déclare que le groupe des Verts participe activement aux décisions de la Majorité Municipale qu'il juge efficace malgré une crise mondiale. Il estime que la Droite gère la France pour ses propres intérêts comme toujours, alors que la Gauche Unie à Héricourt travaille dans l'intérêt des administrés, illustrant ses propos par les entreprises nouvelles qui se sont implantées en dépit de la crise textile qu'a connue la cité. Il juge que des progrès considérables en matière de développement durable ont été réalisés par une politique de gauche toujours plus offensive. **L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** déclare enfin que son groupe est en accord total avec les orientations budgétaires présentées par le Maire.

Le Député-Maire reprend la parole pour déclarer que les propos de M. MERA à son sens n'appellent aucun commentaire, la Majorité étant en droit d'attendre autre chose du groupe de l'Opposition.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, déclare au nom du groupe Communiste et Républicain, que le débat d'orientation budgétaire est un moment important de la vie municipale et qu'à Héricourt les Elus dans un contexte national gravissime, agissent alors que des centaines d'emplois tombent tous les jours. Il insiste sur l'attachement du personnel municipal au service public qu'il y a lieu de préserver, notamment dans le domaine du sport et de la culture, dans un souci d'utilisation plus juste de l'aide publique. Il note que les orientations présentées par le Maire restent fidèles aux engagements pris devant les électeurs et se félicite de la beauté de la ville, tout en faisant remarquer que faire plus encore est un devoir. Il refuse la qualification de « ville dortoir » estimant le cadre de vie très agréable.

Jean-Michel VILLAUME revenant sur les propos de M. MERA, estime que ces derniers par rapport aux agents municipaux sont désobligeants et ambigus. Il fait remarquer qu'il les a remerciés pour leur motivation et leur implication.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, poursuit en relevant les 1 000 emplois créés en dix ans, en grande majorité industriels, ce qui est bien la preuve du dynamisme de la ville. Les perspectives sont réelles, même en termes d'éducation ce qui inclut les activités périphériques ou encore sportives avec le futur dojo. Héricourt avec ses 120 associations n'est pas la cité dortoir que décrit M. MERA.

L'Adjoint à l'Urbanisme et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souligne les attentes des villages de Byans et Bussurel auxquelles la Majorité s'efforce de répondre. Il conclut en faisant remarquer que les cadeaux fiscaux consentis par l'Etat privent à présent les collectivités territoriales des dotations, notamment les conseils généraux.

Le Maire réagit en rappelant la proposition de suppression de l'impôt sur la fortune ou encore le bouclier fiscal dont l'Etat ne dispose plus pour aider les institutions locales. Il fait remarquer également que le dynamisme de la ville bénéficie largement à la Communauté de Communes.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal délégué aux Comités Consultatifs de Quartiers, s'adressant à M. MERA, déclare qu'il n'a jamais vu ce dernier et la Droite participer aux manifestations aux côtés des demandeurs d'emploi.

Leila SCHOTT – Conseillère Municipale, se déclare « épuisée » des justifications que l'on apporte suite aux propos de M. MERA. Si Héricourt était une ville dortoir, ce dernier n'y vivrait pas. Elle lui demande d'avoir un peu plus de respect vis à vis du personnel municipal et l'invite à peser le poids de ses propos qui sont pour le moins choquants.

Yves MERA répond à Mme SCHOTT « depuis quand défendre le personnel est-il une marque de mépris ? »

Les Elus s'étant largement exprimés, le Maire clôt le débat et invite **Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances** à présenter le **Compte Administratif de l'année écoulée**.

* * * * *

L'Adjointe aux Finances expose que le **budget principal dégage un résultat global de 382 000€**, rappelant les propos du Maire quant aux efforts constatés en section de fonctionnement et notamment sur les frais de personnel. Elle fait remarquer que les charges générales ont subi des augmentations qui sont dues essentiellement à la remise en état de la voirie à la sortie de l'hiver dernier. La faiblesse des taux d'intérêt révisables essentiellement EURIBOR, nous ont permis de réduire les frais financiers de 12,87%.

Martine PEQUIGNOT commente les différents graphiques exposant les grandes masses du compte administratif où chacun a pu constater la **baisse des dépenses réelles entre 2008 et 2010**. En effet, globalement d'une année sur l'autre la baisse se situe à 1,32%. Les recettes réelles pour leur part connaissent une légère hausse, ce qui se justifie en 2010 par une révision de la Dotation de Solidarité Urbaine de plus de 85 000€. **L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et déduction faite du capital des emprunts, s'élève à 819 367€** qui ont pu être consacrés aux investissements proprement dits.

Ces derniers connaissent un **taux de réalisation de 56,27%**, non compte tenu des restes à réaliser. **Globalement la section d'investissement est déficitaire de 1 541 550€, couverts largement par l'excédent de la section de fonctionnement**. Le taux d'endettement qui se situait à 13,53% en 2009, revient à un **niveau très correct avec 11,81%**.

Deux tableaux illustrent pour l'un l'encours de la dette et pour l'autre l'intérêt d'avoir souscrit des emprunts révisables, sont communiqués aux Elus.

L'Adjointe aux Finances, revenant sur les propos de M. MERA, se déclare avoir été choquée que l'intéressé oppose les postes d'enseignants aux minimas sociaux.

Elle poursuit par **le budget annexe du bois qui présente un excédent global de 79 455,53€** et qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Le compte administratif de l'eau est excédentaire de 444 207€ qui couvrent largement le déficit de la section d'investissement d'un montant de 172 231€. Il est rappelé que les dépenses marquantes ont concerné les études de protection des captages, les branchements plomb et enfin le remboursement du dernier emprunt du service, lequel ne comporte plus de dette à ce jour.

Le compte administratif de l'assainissement souffre particulièrement d'un décalage observé dans l'encaissement des subventions affectées au fonctionnement de la station d'épuration. Il s'en suit que **la section d'investissement présente un déficit de 85 545€, largement compensé toutefois par un excédent de 431 674€**. Les investissements ont concerné les seuls travaux de la station d'épuration ainsi que le diagnostic sur l'état du réseau de Bussurel.

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au Secteur Associatif, intervient pour souligner la qualité du document comptable, estimant que la compréhension des chiffres est bien plus aisée même pour ceux qui ne maîtrisent pas la comptabilité.

Comme il se doit, le Député-Maire quitte la salle de séance et **Claude STEVENOT**, doyen d'âge, invite l'Assemblée à exprimer son vote qui est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale pour le budget principal et les budgets annexes.

Jean-Michel VILLAUME reprend sa place de président et remercie ses collègues pour la confiance ainsi témoignée.

* * * * *

Les Elus prennent ensuite connaissance des cessions et acquisitions foncières réalisées au cours de l'année 2010. Le document ne donne pas lieu à observation.

* * * * *

Fernand BURKHALTER rappelle qu'au niveau du Plan Local d'Urbanisme, deux zones ont été indicées en vue d'une urbanisation future. Il fait état de la délibération du 08 octobre 2010 qui avait autorisé le Maire à diligenter un appel de candidatures en vue de déboucher sur une concession d'aménagement pour le secteur de La Craie où 13 hectares ont été repérés pour satisfaire aux objectifs de nouveaux logements. **L'Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité**, précise que le nouveau PLU s'est fixé comme objectif de construire 75 appartements par an en moyenne.

Au niveau de l'appel de candidatures, seule la SOCAD a présenté une offre avec un bilan financier prévisionnel établi sur les bases de 251 logements et un prix de vente du m² de terrain s'échelonnant de 74 à 102€. Globalement le budget s'équilibre à 7 761 2000€ HT avec une participation municipale qui ne devrait pas dépasser les 410 000€.

La durée de la concession est proposée sur 10 ans, sachant toutefois qu'une première opération pourrait être proposée à la commercialisation pour la fin de l'année 2011 sur une emprise communale.

Fernand BURKHALTER commente le plan prévisionnel d'aménagement et évoque la liaison routière qui devra être créée pour faciliter l'accès depuis l'échangeur des Guinnottes et ainsi réduire les nuisances de circulation de l'actuel lotissement.

Soumis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par le projet de dojo dont le programme a été présenté aux clubs et son extension à la requalification de la Halle des Sports Marcel Cerdan. En effet, l'éventualité de mettre aux normes thermiques ce bâtiment tout en remplaçant les installations de chauffage, offre un double avantage, celui de classer la halle des sports en bâtiment basse consommation tout en ambitionnant le label BBC+ pour le dojo. Cette hypothèse présente également de nombreux avantages en termes de financements croisés et pour ce qui est de la charge municipale, cette dernière présente un écart relativement faible puisque le fait de requalifier la halle des sports ne devrait pas coûter guère plus de 12 000€ au final, compte tenu des subventions spécifiques.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, souligne l'amélioration du projet et estime que c'est un événement important pour la ville d'Héricourt. Il note néanmoins qu'il restera à bien expliquer aux associations le fait que le gymnase sera bloqué pendant de longs mois et il conviendra de trouver un accord avec la CCPH pour que certaines activités soient hébergées au Centre Sportif André Girard.

Le Maire clôt le débat en insistant sur le fait qu'avec le label BBC obtenu sur la halle des sports et BBC+ pour le dojo, la ville d'Héricourt sera pionnière en Franche-Comté.

Le vote donne lieu à l'unanimité.

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal adopte ensuite les délibérations suivantes :

- **Le Maire** est autorisé à signer **une convention avec la CCPH pour le versement d'un fonds de concours de 220 000€** à titre de participation de la structure intercommunale à la construction de notre école de musique.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

- **Gérard SCHARPF** informe du **résultat de la consultation des entreprises pour l'aménagement de l'école de musique et de la maison des associations**, les négociations ayant permis d'aboutir à un **montant total de marché légèrement en retrait rapport à l'estimation puisque s'élevant à 1 889 927€ HT.**

Patrick PLAISANCE déclare se réjouir du démarrage des travaux, attendant avec impatience ce bâtiment qui sera un « bel écrin » pour l'école de musique. Il estime qu'il y aura là un véritable lieu de rencontres pour les arts vivants comme la danse ou le théâtre en plus de la musique.

- **Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est présenté au titre de l'exercice 2010**, l'attribution de compensation étant identique à l'année précédente du fait qu'aucun nouveau transfert de charge n'est intervenu l'année dernière.

Le vote est unanime, l'Opposition Municipale s'abstenant.

- Une motion **dénonçant la suppression de postes à l'Education Nationale** est soumise à délibérations de l'Assemblée. Elle pointe la suppression de 16 000 emplois envisagés pour 2011 par l'Etat et 20 000 en 2012, alors que les effectifs sont en hausse avec 48 000 élèves de plus dans le secondaire et 5 000 dans le primaire. **Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education** complète sa proposition de motion par **la situation préoccupante à Héricourt où d'une part le lycée a perdu 70 heures et les écoles maternelles Jules Ferry et Louise Michel sont menacées d'une fermeture de classe chacune, la situation étant identique à l'école Robert Ploye.** Le texte de la motion évoque la destruction systématique des services publics qui se vérifie également dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur ou encore l'emploi et interroge sur un tel acharnement contre l'école.

Jean-Michel VILLAUME, en complément aux propos de l'Adjointe à l'Education, fait remarquer qu'au lycée se sont deux postes qui sont en retrait et que la situation à l'école primaire ne concerne pas seulement Héricourt mais également un certain nombre de villages de la Communauté de Communes. Il invite en outre les Elus à soutenir la manifestation qui aura lieu le 08 mars prochain à propos de la situation au lycée Aragon.

Gilles LAZAR qualifie de « jeu de massacre » les décisions gouvernementales. Il précise qu'au lycée c'est entre 1 et 3 postes qui seront supprimés et que l'enseignement du latin va probablement disparaître. Il estime que derrière toutes ces décisions il y a une privatisation rampante et à terme dans les villes où les gens auront les moyens, les enfants seront mieux éduqués. Il clôt son propos en déclarant qu'une population qui voit son éducation reculer est une population qui décline et il invite tout le monde à rejoindre la manifestation du 08 mars.

Le Député-Maire fait part d'une autre situation tout aussi inquiétante, s'agissant de la remise en cause de la scolarisation des moins de trois ans dans le seul et unique objectif est de transférer la charge aux collectivités par le biais de jardins d'enfants.

Jean-Jacques JOLY relève que dans le budget de la Ville, l'enseignement se trouve être en troisième position des dépenses. Il fait remarquer que les dispositifs présents à Héricourt, de la maternelle au lycée en passant par le périscolaire, sont particulièrement bien appréciés. Il note également que le conseil départemental de l'éducation nationale n'a pu se tenir à deux reprises.

Jean-Michel VILLAUME pour sa part relève l'implication des collectivités territoriales évoquant à titre d'exemple les 900 000€ consacrés par le Département aux investissements sur le collège Pierre et Marie Curie.

Yves MERA fait la déclaration suivante « *Effectivement, je dirais qu'il y a une volonté de destruction des services publics, qui fut décidée par le peuple souverain, avec le référendum sur le traité de Maastricht, et avec votre appui. En somme, vous jouez au pompier pyromane, en vous plaignant des conséquences de votre propre politique à courte vue.*

Mais faut-il vous rappeler que 4.000 enseignants sont détachés par le ministère auprès des syndicats, dont la presse relate ces jours-ci les détournements de fonds ? 3.000 autres sont titulaires, sans affectation, c'est-à-dire qu'ils sont en congés payés 12 mois sur 12. A la vérité, l'Education nationale ignore le nombre exact de

ses propres enseignants. Et il faut relativiser les chiffres : rapporté au 3 millions 500.000 enseignants que compte le pays, 16.000 postes paraissent peu de chose.

Et votre motion oublie l'essentiel : François HOLLANDE s'interroge avec pertinence sur le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement. La baisse des niveaux et l'échec scolaire ne sont donc pas uniquement une question de moyens, ni de personnel. Et puisque vous vous réclamez de la philosophie des Lumières, je ne résiste pas à la tentation de citer le grand Voltaire, qui écrivait ceci à son ami Damilaville : « L'instruction doit être réservée à une élite. Il faut retirer immédiatement les fils de paysans et d'artisans des écoles où ils étudient actuellement, ils n'ont rien à y faire. »

Mais nous voterons quand même votre motion, pour la raison qu'il est impensable de promener les enfants de village en village à longueur de journée, dans le seul but de les concentrer dans des écoles collectivistes.

Oui, nous avons le souci de l'écologie en limitant les déplacements polluants qui peuvent être évités en maintenant les écoles rurales ; oui, nous avons le souci des enfants qui perdent un temps et une énergie considérables dans des transports ; oui, nous avons le souci de la sécurité, qui est de plus en plus problématique dans les collèges et les lycées.

Chantal GRISIER évoquant les propos de M. MERA, déclare qu'il y a des personnes qui ont voté pour lui aux dernières élections municipales et que depuis trois ans ce dernier n'a rien apporté.

Patrick PLAISANCE réagit aux attaques et insultes vis-à-vis des enseignants. Les services publics font l'objet aujourd'hui « d'une attaque frontale, d'une casse sans précédent » et il est lamentable d'avoir des réactions comme celle de M. MERA. L'Adjoint à la Culture déclare qu'on est en train de perdre tout ce qui a été acquis par les générations précédentes.

La motion est adoptée à l'unanimité.

- Le Maire est autorisé à la **signature du marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA pour la réalisation du city stade à St Valbert**, le coût de la prestation ayant été adjugé pour un montant de **135 780€HT**. **Fernand BURKHALTER**, remémore le contenu de ce programme qui intègre outre le city stade pour les adolescents, une aire de jeux pour les plus petits et un espace dédié aux boulistes.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

- Le Maire est autorisé à déposer la **demande de permis de démolir des immeubles situés à l'angle des rues Pavillard et Tassigny** dans le cadre de la remise en valeur de la fontaine du Savourot.

Le vote est acquis à l'unanimité.

- **Pour la construction d'une rampe d'accès au musée Minal**, le Maire est autorisé à déposer une demande de permis de construire.

Le vote est unanime l'Opposition Municipale s'abstenant.

- Le Conseil Municipal est informé du **résultat de la consultation relative au marché à bons de commande pour les travaux de voirie**, l'entreprise SACER-SURLEAU ayant été retenue comme la moins-disante.

- **Une vente de terrain est consentie à l'Office Public de l'Habitat à l'Euro symbolique** pour permettre la réalisation d'un programme de **16 logements rue Nelson Mandela**. **Fernand BURKHALTER** rappelle que cette emprise qui appartenait à l'époque à M. POZZI, a fait l'objet d'une préemption par la Ville afin d'empêcher la construction d'un immeuble de 48 logements. Les négociations avec l'OPH portaient dans un premier temps sur 24 logements, toutefois ce chiffre a été ramené à 20 puis finalement à 16, pour notamment satisfaire aux demandes des riverains. Cette cession est prévue à l'Euro symbolique, l'OPH devant supporter d'une part des fondations spéciales et d'autre part la réalisation d'une nouvelle voirie pour desservir les serres municipales.

Le Député-Maire fait remarquer que l'accès à cette opération devra être modifié afin de satisfaire les doléances d'un riverain. Il note également que ce projet a fait l'objet de polémiques y compris d'une pétition alors que dans cette affaire la Ville en intervenant directement a permis de réduire à 16 un nombre de logements qui à l'origine se situait à 48. Il juge que les critiques autour de ce projet sont pour le moins excessives.

Yves MERA interroge pour savoir pourquoi le promoteur a-t-il renoncé ? Ce à quoi **Fernand BURKHALTER** répond que par le biais de la préemption la Ville a fait obstacle à l'initiative qui portait sur 48 logements.

Yves MERA déclare « Nous voterons contre ce rapport n°13, car ce projet ne fait qu'aggraver le quartier autrefois jugé concentrationnaire des Chenevières, puisque vous y avez démoli un immeuble-barre, et voilà que vous en rajoutez maintenant, à l'opposé des valeurs de mixité sociale que vous professez par ailleurs. Trop, c'est trop. »

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre (MM. MERA, BANET et BEHRA).

- la demande de subvention exposée par délibération du 08 octobre 2010 au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour le remplacement de portes et fenêtres est modifiée compte tenu du fait que de tels travaux dans les écoles sont uniquement éligibles à la politique départementale. Aussi, **Gérard SCHARPF** propose-t-il de présenter **le remplacement des huisseries sur le bâtiment de la Mairie pour un coût total de 24 700€ HT**. Il est à noter que la DGE a fusionné depuis peu avec la Dotation de Développement Rural pour une dotation unique intitulée désormais **Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux**. **Le Maire** fait part de son étonnement quant à l'utilisation du terme « rural » ce qui pourrait laisser supposer que les villes à terme seraient exclues du dispositif : affaire à suivre.

Le vote est unanime.

- Les programmes de travaux en forêts d'Héricourt et Bussurel au titre de l'année 2011, sont présentés pour le premier par **Claude STEVENOT** et pour le second par **Alain BILLEREY – Conseiller Municipal délégué aux Affaires de Bussurel**. Les travaux sont réalisés pour un montant de 14 782€ TTC pour Héricourt et 6 893€ TTC pour Bussurel.

Ce rapport donne l'occasion à **Patrick PLAISANCE** d'exprimer ses doutes quant au devenir de l'Office National des Forêts et la continuité de la collaboration qui existe avec les communes, des menaces pesant quant à la privatisation de ce service public.

Le Député-Maire pour sa part fait remarquer qu'actuellement un agent sur deux est remplacé en cas de départ à la retraite. En outre, effectivement le régime forestier pourrait fort bien être prochainement remis en cause tout comme par voie de conséquence la collaboration que les communes entretiennent avec l'ONF.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

- Sur proposition du Maire, 3 membres de l'Association Foncière d'Héricourt-Byans sont désignés compte tenu de l'échéance du mandat qui arrive à son terme en avril 2011. **MM. BURKHALTER DEMET et SAUVAGEOT sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).**

- Au titre de **l'aménagement d'un hôtel d'entreprises en ZA des Guinottes**, le SIED 70 propose une extension du réseau d'éclairage public et **sollicite la Ville pour le préfinancement de la TVA correspondant à un montant de 1 055€**. Les travaux proprement-dits sont supportés par l'opérateur de la zone à savoir la SOCAD qui agit pour le compte de la CCPH. Il est bien évident que la TVA préfinancée par la Ville sera récupérée au bout de deux ans par le biais du FCTVA.

- Comme à chaque séance, les Elus ont communication de **la liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**. Celle-ci ne fait l'objet d'aucune observation.

- **Dominique VARESCHARD** expose ensuite que Patricia TOURDOT – Conseillère Municipale déléguée au Conseil d'École de Grandjean, n'est plus en capacité de satisfaire à ses obligations compte tenu de ses engagements professionnels. **Jean-Pierre FIGINI** est appelé pour son remplacement tout comme à la Commission des Affaires Scolaires.

Cette proposition fait réagir **Yves MERA** qui expose ce qui suit : *« Monsieur FIGINI a certes beaucoup de qualités, et en particulier sa bonne volonté et sa disponibilité : il est retraité. Mais, faute de diplôme, je doute qu'il ait les compétences pour remplir avec succès la mission que vous lui confiez, qui viendrait s'ajouter à ses multiples activités et à son emploi du temps surchargé. Pour ne rien dire du conflit d'intérêt qui pourrait naître de son action d'intervenant dans les écoles, au profit d'une association privée. C'est un cadeau empoisonné que vous lui faites. Si l'Éducation était vraiment votre priorité comme vous le prétendiez au rapport n° 8, vous auriez désigné une personne possédant au moins un diplôme universitaire. Je constate que ce n'est pas le cas, et que l'Éducation n'est pas votre priorité, en tout cas pas ce soir. Nous votons contre ce rapport. »*

Les propos de M. MERA soulevant l'indignation générale, **le Maire** décide de clore aussitôt la séance. Le vote sur ce point est majoritaire compte tenu des 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

La séance est levée à 20H00.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME